

Conseil communautaire du 1^{er} Septembre 2020

DELIBERATION N° 2020-CC-6S-DD-46

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CARL APPELES A SIEGER AUX ASSEMBLEES GENERALES DE L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION DES DECHETS ET DE L'ENERGIE (AMORCE)

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi 1^{er} du mois de Septembre à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Gosier, Salle des délibérations « Jacques Gillot » en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - TONTON Loïc – Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole, Edouard - MONTOUT Liliane – MM. PERIAN Jean-Luc - BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - DAIJARDIN Muguette – MM. PIERRE-JUSTIN Patrice – BAPTISTE Christian - BAPTISTE Francs - BEAUPERTHUY Emmery - CHRISTOPHE Jean-Claude Sulpice – Mmes CLARAC Elodie - FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia – MM. FRAIR Jules Joël - GALVANI Lucien – Mme GRANDISSON Mariane – M. HOTIN Michel Eloi – Mmes HUGUES Valérie - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - KANCEL EPOUSE MURAT Marguerite Ephreme – M. LATCHOUMANIN Eric - Mmes MANDRET EPOUSE PASSAVE Mariette – PAULON Nina Valentine - PEROUMAL Sophie - MM. QUIQUEREZ Yves - SOLVET Patrick – Mme VIROLAN Jocelyne, Albert.

EXCUSES : Mmes PHOUDIAH Mélila (*Procuration à BROSIUS Myriam Lucie*) - CELINI Nadia – MM. BARBIN Teddy Olivier (*Procuration à CORNET Cédric*) - CHATEAUBON Hugues (*Procuration à BAPTISTE Francs*) - Mme LAPTES Sylvia (*Procuration à MANDRET EPOUSE PASSAVE Mariette*) - M. LUTIN David Laurent.

ABSENTS : MM. BERNIER Laurent - KANCEL Jacques, Lucien.

Madame MOLIA Wennie a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-21,

Vu les statuts de l'association AMORCE, association nationale qui regroupe des communes, des structures intercommunales, des syndicats mixtes, des régies, des Sociétés d'Economie Mixte, des départements et des régions, ainsi que leurs partenaires compétents, en matière d'énergie, de réseaux, de chaleur, de gestion des déchets ménagers

Vu les statuts de l'association AMORCE du 16 octobre 2013 et notamment l'article 5 relatif à la composition et à la représentativité, chaque Établissement Public doit désigner 1 titulaire et un suppléant ;

Communauté d'agglomération La Riviera du Levant

Considérant que la Communauté d'Agglomération a adhéré en 2016 à l'association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets et de l'énergie (AMORCE),

Considérant les missions de l'association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement qui a pour objet de traiter toutes les questions en matière technique, juridique, économique, fiscale, de communication, de formation, de recherche, qui concernent : les réseaux de distribution publique de chaleur et de froid, la gestion des déchets municipaux, la gestion territoriale de l'énergie, la lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique, dans une perspective de développement durable.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire :

Par 37 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DECIDE

Article 1 : De désigner comme délégués à l'association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets et de l'énergie (AMORCE) :

- **Titulaire** : Cédric CORNET
- **Suppléant** : Nanouchka LOUIS

Fait et délibéré ce jour Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT,

Cédric CORNET

